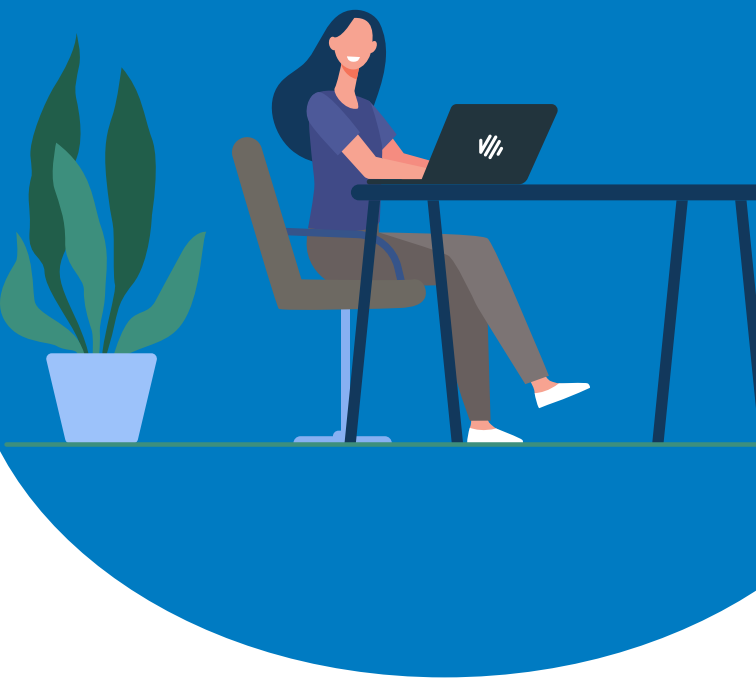




www.andes.fr

Notre objectif

Rompre l'isolement des élu.e.s

et **les accompagner** dans leur quotidien

2 missions fondatrices

Accompagner les élu.e.s locaux dans la quotidienneté de leurs politiques sportives

par du conseil, de la mise en réseau, du partage de bonnes pratiques et des expertises.

Représenter et défendre vos intérêts

auprès des diverses instances nationales et territoriales de la gouvernance du sport (Ministères, Agence nationale du Sport, Parlement, Mouvement sportif et acteurs économiques).

Un réseau de **9 000**
villes et intercommunalités

+28 ans
d'existence

Nos
dernières
publications
thématiques



Projet Sportif Local



Patinoire publique



Tennis padel beach tennis



Emploi et insertion



Formations ANDES



En voir +
Scannez
le QR Code

9 bonnes raisons d'adhérer à l'ANDES

- 1 **Un réseau d'échanges et de partages** d'expériences en hexagone et Outre-mer.
- 2 **L'accès à un centre de ressources** *via* le site internet www.andes.fr et une application mobile pour recevoir toutes nos notifications en temps réel sur l'actualité, nos évènements et nos publications !
- 3 **Des conseils (techniques et juridiques) personnalisés et un accompagnement** par nos techniciens en tenant compte de vos problématiques.
- 4 **L'organisation de réunions** de proximité dans vos départements.
- 5 **Des partenariats d'expertises** avec des institutions nationales et l'ensemble du Mouvement sportif.
- 6 **Une mobilisation** nationale et territoriale pour faire que la voix des collectivités soit entendue et reconnue.
- 7 **Une mise en réseau** avec les acteurs du sport en France (Ministères, Agence nationale du Sport, Parlement, Mouvement sportif et acteurs économiques).
- 8 **Une veille mensuelle** *via* la lettre d'informations.
- 9 **Des formations** sur des thèmes d'actualités et sur les fondamentaux du mandat de l'él.u.e. **Scannez le QR code**



Nos plus belles réussites

- Fin de l'obligation annuelle de vidange** pour les piscines publiques
- Ajout du Projet Sportif Local dans la loi démocratisation du sport** du 2 mars 2022
- Obtention de l'éligibilité** des équipements sportifs à la DETR (2016) et Fonds vert (2023)
- Réintégration du compte 212 (Agencement et aménagement de terrains) dans **l'assiette éligible au FCTVA**
- Elargissement de l'éligibilité à tous les territoires** du Plan 5 000 équipements sportifs de proximité
- Mise en place d'un protocole d'accord commun avec la FFR et la FFF** pour la praticabilité des terrains en cas d'intempéries
- Élaboration d'un arrêté** pour l'interdiction de l'utilisation des colles et résines



Fin de l'obligation annuelle de vidange pour les piscines publiques

**Ajout du Projet Sportif Local dans la loi
démocratisation du sport du 2 mars 2022**

Obtention de l'éligibilité des équipements sportifs à la DETR (2016) et Fonds vert (2023)

Réintégration du compte 212 (Agencement et aménagement de terrains) dans l'assiette éligible au FCTVA

Elargissement de l'éligibilité à tous les territoires
du Plan 5 000 équipements sportifs de proximité

Mise en place d'un protocole d'accord commun avec la FFR et la FFF pour la praticabilité des terrains en cas d'intempéries

Élaboration d'un arrêté pour l'interdiction de l'utilisation des colles et résines



Comment adhérer ?

Pour que votre collectivité puisse bénéficier des services proposés par l'ANDES, voici la démarche à suivre :

97%
des élu.e.s
recommandent
l'ANDES

- 1/ Délibération du conseil municipal/communautaire ou décision administrative du Maire/Président
- 2/ Envoi de la copie de la délibération au secrétariat de l'ANDES (secretariat@andes.fr)
- 3/ Envoi de la fiche de coordonnées
- 4/ Règlement de la cotisation annuelle par mandat administratif dès réception de la facture
- 5/ La procédure de connexion est envoyée par mail au représentant de la collectivité

TARIFS 2026

Prix par commune (jusqu'au 31 décembre 2026)

Moins de 1 000 habitants	61 €
De 1 000 à 4 999 habitants	121 €
De 5 000 à 19 999 habitants	256 €
De 20 000 à 49 999 habitants	512 €
De 50 000 à 99 999 habitants	1023 €
Plus de 100 000 habitants	1965 €

Pour les intercommunalités (communautés de communes, d'agglomérations, urbaines et métropoles), le montant annuel des cotisations est fixé par les statuts en fonction du nombre d'habitants par commune, auquel une pondération de 30 % est appliquée sur le montant total cumulé. Pour disposer d'une simulation de cotisation personnalisée, se renseigner directement auprès des services de l'ANDES.



Association Nationale Des Elus en charge du Sport

18 avenue Charles de Gaulle BAT 35 | 31130 Balma

05 34 43 05 18 | 06 95 70 43 21 | secretariat@andes.fr



Nos partenaires

Fédérations partenaires



Partenaires institutionnels



Partenaires économiques

